



Condamnation du tribunal d'instance

Par **Aron**, le **29/04/2010** à **10:51**

Bonjour, j'ai récemment été condamné par le tribunal d'instance à payer à mon ancien propriétaire la somme de 1700 eur en deniers et quittances. Je m'étais retrouvé au chômage à l'époque des faits et j'avais laissé 3 loyers de retards et mon propriétaire refusait un échelonnement de la dette. (1260eur) J'ai proposé lors de ma parution devant le tribunal d'effectuer un versement mensuel, que j'effectuais depuis 3 mois. Le tribunal a rejeté ma demande de délais de paiements. Et alors que j'avais justifié la difficulté financière dans laquelle je me trouve (justificatif à l'appui), il est noté sur le jugement que je n'ai pas justifié ma situation financière. Je me retrouve donc dans le désarroi le plus total car étant toujours au chômage je ne vois pas comment sortir une telle somme. Ma seule solution était de faire un versement mensuel de 150 eur mais vu du jugement je suis un peu perdu. Car sur le jugement je n'ai aucune coordonnées concernant un éventuel huissier à contacter et je ne sais pas non combien de temps j'ai avant de devoir réunir la somme dite avant de voir les huissiers vider mon appartement! Si quelqu'un voulait bien m'éclairer un peu je l'en remercie.